



26 JAN. 2017

 LABORATOIRE DEPARTEMENTAL
VETERINAIRE ET D' HYDROLOGIE

SIEVO DU VAL DE L'OGNON

 3 Rue du Val de l'Ognon
25170 COURCHAPON

Unité de gestion	225	AD. COM. VALAY			
point surveillance	836	VALAY			
Commune prélèvement	VALAY				
Destinataires	ARS DT 70 -SIEVO				
Préleveur	LDVH	Date Prél	18/01/2017	Heure Prél	12:35
Date début analyse	18/01/2017	Date Récept	18/01/2017	Heure Récep	14:30

RAPPORT D'ESSAI **HY173-0180**Analyse de **Type D1**

Numéro d'échantillon: 60

Lieu exact prélèvement	Mme BILLET Charlotte et Roger - 32 rue Joseph Charpillet
Eau	TRAITEE

MESURES IN SITU réalisées par le préleveur

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Prélèvement	FD T 90-520	SC			
# Chlore libre	NF EN ISO 7393-2	0,21	mg/L	/	/
# Chlore total	NF EN ISO 7393-2	0,23	mg/L	/	/
# Température	Détermination T°C v2	6,2	°C	/	25

EXAMEN BACTERIOLOGIQUE

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références
# Microorganismes à 22°C (68h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Microorganismes à 36°C (44h)	NF EN ISO 6222	<1	/ml	/	/
# Coliformes	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	/	0
# E.coli	NF EN ISO 9308-1	<1	/100 ml	0	/
# Entérocoques intestinaux	NF EN ISO 7899-2	<1	/100 ml	0	/

EXAMEN CHIMIQUE D1

Paramètres	Méthodes	Résultats	Unités	Critères Qualités	
				Code de santé publique	
				Limites	Références

Aspect	Qualitative	normal			
Couleur	Qualitative	aucune			
Odeur	Qualitative	nulle			
# pH	NF EN ISO 10523	7,8	pH		[6,5 ; 9,0]
# T°C prise pH et conductivité	Détermination T°C v2	8,3	°C		
# Conductivité corrigée à 25 °C	NF EN 27888	432	µS/cm		[200 ; 1100]
# Turbidité	NF EN ISO 7027	<0,50	NFU		2,0
# Ammonium (NH4)	NF T 90-015-2	<0.05	mg/L		0.10

CONCLUSION GENERALE

L'eau prélevée respecte les exigences de qualité réglementaires pour une eau destinée à l'alimentation humaine pour les paramètres analysés - EAU CONFORME.

Dossier validé le 24/01/2017

Imprimé le : 24/01/2017

Le Directeur du Laboratoire

P. LEWONG

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Ce rapport ne concerne que le(s) échantillon(s) référencé(s) ci-dessus. L'accréditation COFRAC atteste uniquement la compétence des laboratoires pour les essais ou analyses couvertes par l'accréditation identifiés par le symbole (#). Les commentaires et conclusions, autres que les comparaisons aux exigences de qualité, les avis simples sur la qualité de l'échantillon et normatifs, ne sont pas couverts par l'accréditation COFRAC. Ils ne sont accrédités que si tous les paramètres concernés le sont aussi.
 Références : Arrêté du 11 janvier 2007 (LQ et RQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites ou références de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.